

GLOSSAIRE



Responsabilité Sociétale des Entreprises



Objet

Ce glossaire a pour vocation de détailler le vocabulaire relatif à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en lien avec la démarche RSE de la CMA IDF.

Que vous soyez novice ou expert ce glossaire est votre guide incontournable pour comprendre les concepts fondamentaux, les principes, les terminologies, les plus fréquemment utilisés, ainsi que les définitions et acronymes liés à la RSE.



A

- **Achat responsable** : Achat intégrant - dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes - des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. Avec ce type d'achats, l'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux au sein d'une chaîne de valeur et en mesure l'impact.
- **ADEME** : Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
- **AFNOR** : Association Française de Normalisation (organisme indépendant).
- **Ancrage territorial** : Travail de proximité citoyen et proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté sur une zone délimitée. Il vise à prévenir, résoudre les problèmes et à favoriser les partenariats locaux.

B

- **BEGES** : Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre.



- **Bilan carbone** : Outil, initié par l'ADEME, permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre en équivalent carbone d'une structure, d'un individu ou d'un produit. Il permet de mesurer l'empreinte écologique en vue de réduire sa consommation énergétique.
- **Biodiversité** : Diversité, naturelle ou non, des organismes vivants et de gènes présents et en interaction entre eux, dans une région géographique donnée.

C

- **Cartographie des processus** : Représentation graphique de tous les processus liés entre eux par des liens logiques d'informations, de matière ou de production.
- **Charte de diversité** : Charte incitant les entreprises à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs. En la signant, ces entreprises s'engagent à lutter contre toute forme de discrimination et à mettre en place une démarche en faveur de la diversité.
- **Communication responsable** : La communication responsable intègre les principes du développement durable aussi bien sur le fond que la forme d'un message en prenant en compte des notions clés comme l'éthique, la transparence ou la légitimité.
- **Communauté locale** : Personnes ou groupes de personnes vivant et/ou travaillant dans des zones économiquement, socialement ou écologiquement touchées (positivement ou négativement) par les activités de l'organisation.
- **Comportement éthique** : Comportement conforme aux principes acceptés d'une conduite juste ou bonne dans le contexte d'une situation particulière, et en cohérence avec les normes internationales de comportement.
- **Corruption** : La corruption peut se définir comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.



D

- **DEEE** : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques.
- **Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- **Devoir de vigilance** : Démarche globale, proactive d'identification, visant à éviter et atténuer les impacts négatifs, sociaux, environnementaux et économiques, réels et potentiels, qui résultent des décisions et activités d'une organisation sur tout le cycle de vie d'un de ses projets ou activités.
- **Dialogue social** : Interaction et communication régulières entre les représentants du personnel et en particulier les organisations syndicales et la direction dans le but d'établir un climat de confiance, de collaboration et de concertation afin de prendre en compte les intérêts et les préoccupations de chacun dans la prise de décision et la gestion de notre établissement.
- **Discrimination** : Acte de défavoriser une personne sur la base d'un motif tel que le sexe, l'âge, la religion ou encore l'état de santé.
- **Diversité** : Elle induit l'intégration de la variété des profils et devient un reflet de la population de son territoire.

E

- **Economie circulaire** : Economie qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.
- **Ecoresponsable** : Qui cherche à intégrer des mesures de protection de l'environnement dans ses activités, ses principes, etc.
- **Egalité** : Principe qui fait que tous les êtres humains doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.



- **Enjeux** : Objectifs à atteindre en matière sociétale.
- **Environnement** : Milieu naturel dans lequel opère une organisation, constitué de l'air, de l'eau, des sols, des ressources naturelles, de la flore, de la faune, des êtres humains, de l'espace extérieur, y compris leurs interactions.
- **ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)** : Etablissements médicaux-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.
- **Ethique** : Réflexion sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions. Cette réflexion s'intéresse à nos rapports avec autrui et peut-être menée à deux niveaux. Au niveau le plus général, la réflexion éthique porte sur les conceptions du bien, du juste et de l'accomplissement humain.
- **Équité** : Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle.

G

- **GES** : Gaz à Effet de Serre. Les GES sont la principale origine du phénomène de réchauffement climatique.
- **Global Compact** : Pacte Mondial – initiative des Nations Unies visant à inciter toutes les entreprises du monde à adopter une attitude socialement responsable s'engageant à intégrer et promouvoir les principes liés aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte est une démarche volontaire de l'entreprise.
- **Greenwashing** : « éco-blanchiment » ou « verdissement d'image ». Ce terme recouvre les efforts de communication et de marketing des entreprises et organisation sur leur progression en termes de développement durable alors même qu'elles ne mettent en place aucune action concrète en la matière.
- **Groupe vulnérable** : Groupe d'individus partageant une ou plusieurs caractéristiques qui constituent la base d'une discrimination ou de circonstances défavorables en matières sociale, économique, culturelle, politique ou touchant à la santé, et qui empêchent les individus en question de disposer des moyens leur



permettant de mettre leurs droits en application ou par ailleurs, de bénéficier d'opportunités égales.

I

- **Impact de l'organisation** : Changement positif ou négatif subi par la société, l'économie ou l'environnement, résultant entièrement ou en partie des décisions et activités passées et présentes d'une organisation.
- **Impact environnemental** : Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant partiellement ou totalement des activités, produits ou services d'un organisme.
- **Impact social** : Désigne l'ensemble des conséquences d'une activité sur ses parties prenantes ainsi que sur la société.
- **Initiative de responsabilité sociétale** : Programme ou activité, visant expressément à atteindre un objectif particulier en rapport avec la responsabilité sociétale.
- **Indicateur clé de performance** : Données chiffrées prédéfinies permettant de mesurer et évaluer les résultats des actions. Il sert à mesurer la performance, les progrès. Il devient un outil d'aide à la décision. (En anglais KPI).
- **Indicateurs de résultats** : Information chiffrée sur le niveau de performance, d'accomplissement et de réalisation de la prestation.

L

- **Label RSE** : un label rse est délivré par des organismes indépendants des entreprises ; ainsi l'obtention du label est fondée sur un jugement neutre et objectif. Bien souvent, c'est un élément qui permet de rendre crédible et visible le discours et les actions d'une entreprise ou d'une organisation en matière de rse

Quelques exemples de labels RSE : B Corp : une certification de renom international, Le label Lucie 26000, Numérique responsable, Engagé RSE de l'afnor, Positive Workplace.



N

- **Normes** : Méthode internationale pour le management d'un processus, la fabrication d'un produit, la prestation d'un service ou la fourniture de matériel. Elle a pour finalité de guider un système de management précis et factuel en s'appuyant sur des thèmes concrets et mesurables.

M

- **Management environnemental** : Désigne les méthodes de gestion d'une entité visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable.
- **Matérialité** : Approche visant à hiérarchiser des actions, en fonction de leur importance au regard des enjeux, risques et opportunités associés portés par les parties prenantes, et leurs impacts sur les niveaux de performance de l'organisation. Elle se détermine par des matrices mettant en relations enjeux pour les parties prenantes et performances de l'organisation afin d'identifier les priorités d'actions.
- **Mixité sociale** : Coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses.

O

- **ODD (Objectifs de Développement Durable)** : 17 objectifs qui sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité : Pas de pauvreté, bonne santé et bien-être, éducation de qualité, inégalités réduites, etc.
- **Organigramme** : Représentation schématique & graphique permettant de représenter l'ensemble de la structure d'une entreprise ou d'un service avec une vue d'ensemble de la répartition, des postes et fonctions d'une structure et/ou l'ensemble des liens fonctionnels, organisationnels et/ou hiérarchiques d'une organisation ou d'un service. C'est une photographie à l'instant « T » des postes occupés dans la structure et des rapports pouvant exister entre eux.



- **Organisation** : Entité ou groupe de personnes et d'installations, structuré sur la base de responsabilités, d'autorités et de relations, et ayant des objectifs identifiables.
- **Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)** : C'est une organisation multi-parties prenantes qui accompagne les stratégies RSE dans les entreprises. L'Orse travaille en réseau avec les principaux acteurs de la RSE en Europe et dans le monde.
- **Outils de reporting** : Tableaux de bord dont les indicateurs de performance sont laissés au choix du spécialiste.

P

- **Parité** : Représentation égale des femmes et des hommes dans les institutions.
- **Parties prenantes** : Ensemble des organisations et individus faisant partie de la sphère d'influence de l'entreprise et donc de ses activités.
Voir la fiche d'information
- **Plan d'actions** : Ensemble de mesures, de tâches ou d'activités à entreprendre pour réaliser un projet. Ce plan est consigné dans un document décrivant les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet, les échéanciers et désignant un responsable des tâches ou des activités.
- **Podcast** : Moyen de communication audio.

Q

- **Qualité de Vie et Condition de Travail** : (QVCT) Démarche collective que mène une entreprise afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs dans le but de développer la santé des personnes au travail et de contribuer à la performance globale



- **Raison d'être** : Désigne une ambition d'intérêt général qu'entendent poursuivre les dirigeants. Elle détermine le sens de la gestion de la société et en définit l'identité et la vocation. La raison d'être est constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
- **Redevabilité** : Etat consistant, pour une organisation, à être en mesure de répondre de ses décisions et activités à ses organes directeurs, ses autorités constituées et, plus largement à ses parties prenantes.
- **Reporting de durabilité des entreprises** : Rapport permettant aux entreprises de communiquer sur leurs performances et impacts concernant différents thèmes du développement durable, couvrant des paramètres liés à la société et la gouvernance. Cela leur permet d'offrir plus de transparence sur les risques et opportunités qu'elles rencontrent, donnant aux parties prenantes plus de détails sur leur performance au-delà de leur bilan.
- **Reporting extra-financier (rapport RSE)** : Il consiste pour l'entreprise à rendre compte de ses performances sociales, sociétales et environnementales, par le biais d'indicateurs et d'un rapport. En France, l'article 225 du Code du Commerce définit les obligations des entreprises en la matière, prenant en compte les exigences de la directive européenne dédiée.
- **Responsabilité sociétale** : Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :
 - Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
 - Respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
 - Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.
- **Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)** : Le Label Relations fournisseurs et achats responsables distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait la preuve de relations durables avec leurs fournisseurs.



- **Risque** : Le risque inhérent à la RSE est une menace pesant sur l'entreprise en cas de non-observations de ses principes. C'est l'ensemble des risques que l'entreprise fait courir à ses diverses parties prenantes et, réciproquement, l'ensemble des risques que les diverses parties prenantes font courir à l'entreprise.
- **Risques psychosociaux** : Forment une catégorie de risques pouvant être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. Ils portent atteinte à l'intégrité physique, sociale et à la santé mentale des salariés au sein de leur environnement professionnel.
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- **RSO** : Responsabilité des Organisations.

S

- **Scope 1** : Les émissions de scope 1 sont les émissions directes issues de l'activités des infrastructures contrôlées par l'entité. Sont concernées les émissions qui ont lieu dans le périmètre de l'entité, notamment les émissions de GES liées aux procédés de l'entreprise, combustion de gaz ou de fioul, combustion de carburant des véhicules de l'entité.
- **Scope 2** : Les émissions de scope 2 sont liées à la consommation d'énergie produite en dehors du périmètre de l'entité. Sont concernées les émissions de la production d'électricité et de vapeur (le cas échéant) que consomme l'entité.
- **Scope 3** : Les émissions de scope 3 sont les émissions indirectes (hors scope 2). Elles sont générées par l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : achats de matières premières, transports, usages, fin de vie des produits, déchets. Sont également concernées les émissions liées aux déplacements des employés et à la construction des immobilisations.
- **Service** : Action d'une organisation visant à répondre à une demande ou à un besoin.
- **Sphère d'influence** : Portée/ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles une organisation a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités de personnes ou d'autres organisations.



T

- **Transition énergétique** : Mutation d'un ancien modèle énergétique vers un nouveau modèle qui, dans le contexte actuel, doit être plus écologique.
- **Transparence** : Accessibilité des informations relatives aux décisions et aux activités ayant une incidence sur la société, l'économie et l'environnement, et volonté d'en assurer une communication claire, exacte, opportune, honnête et complète.

V

- **Veille réglementaire** : La veille réglementaire est l'activité d'anticipation des réglementations nationales ou internationales susceptibles d'exercer une influence sur les activités ou la stratégie de l'entreprise en matière de RSE. Elle oriente sur des actions nécessaires afin de se conformer aux nouvelles exigences.



Sources :

- Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse#>
- Portail RSE : <https://portail-rse.beta.gouv.fr/>
- Norme ISO 26000 : <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>
- Loi Pacte : <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-croissance-transformation-entreprises>
- ORSE : <https://www.orse.org/>
- Observatoire des achats responsables : <https://www.obsar.asso.fr/>

Versions	Date	Nature de la révision
1	07/02/2024	Création du document
2		
3		

Index

Achat responsable

ADEME

AFNOR

BEGES

Bilan carbone

Biodiversité

Charte de la diversité

Communication responsable

Comportement éthique

Corruption

DEEE

Développement durable

Devoir de vigilance



Dialogue social

Dialogue avec les parties prenantes

Discrimination

Diversité

Economie circulaire

Ecoresponsable

Egalité

Enjeu

Environnement

ESAT

Ethique

Equité

GES

Global Compact

Gouvernance de l'organisation

Greenwashing

Impact de l'organisation

Impact environnemental

Impact social

Indicateurs de résultats

Label RSE

Norme

Management environnemental

Matérialité

Mixité sociale

ODD

Organisation

ORSE



Outil de reporting

Parité

Parties prenantes

Principe

QVCT

Raison d'être

Redevabilité

Responsabilité sociétale

Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)

Risque

Risques psychosociaux

RSE

RSO

Scope 1

Scope 2

Scope 3

Service

Sphère d'influence

Transition énergétique

Transparence